

CeFiP Academic Awards 2010:
Prix récompensant les travaux de recherche sur le
financement des PME

Règlement CeFiP Academic Awards 2010

Sujet des contributions (Thèse de doctorat, Mémoire de fin d'étude, Working paper ou Article)

Ce prix récompense chaque année les travaux de recherche consacrés au financement des PME en Belgique.

Participants et contributions

- Le CeFiP Academic Awards récompense trois catégories de travaux:
 - 2 Thèses de doctorat
 - 1 Mémoire de fin d'études
 - 1 Working paper/Article
- Les catégories « Thèses de doctorat » et « Mémoires de fin d'études » s'adressent uniquement aux étudiants inscrits pour l'année académique 2009-2010 dans une Université ou Haute-Ecole. La catégorie « Working paper/Article » s'adresse à l'ensemble du corps académique.
- Seules peuvent participer les personnes introduisant un dossier complet et disposant, en date du 1er octobre 2010, au minimum d'un diplôme de master attribué par une Université ou une Haute-Ecole belge.
- Ne peuvent pas participer :
 - Les membres du jury du CeFiP Academic Awards
 - Les membres du personnel du Fonds de participation
 - Les lauréats des éditions précédentes du CeFiP Academic Awards
- Toutes les contributions seront rédigées en français, en néerlandais ou en anglais. Un seul manuscrit peut être fourni par auteur. Les dossiers comprendront les documents suivants:
 - Curriculum Vitae
 - Copie du diplôme de master / attestation
 - Une lettre introductive du promoteur ou de la commission d'examen (uniquement pour les catégories « Thèses de doctorat » et « Mémoire de fin d'études »)

- Le manuscrit (Thèse de doctorat, Mémoire de fin d'étude ou Working paper/Article) relié en syllabus et un exemplaire sous format électronique (de préférence en PDF)
- Le résumé du manuscrit sous format électronique (de préférence en PDF) de maximum 1 page avec interligne un et demi
- Seuls les travaux n'ayant pas encore fait l'objet d'une publication en date du 1^{er} janvier 2010 entrent en ligne de compte, à l'exception des Articles.
- Les contributions ne satisfaisant pas aux règles susmentionnées ne pourront être retenues.

Processus de sélection

- L'appréciation de la qualité de la contribution se basera sur les critères suivants:
 1. Intérêt des résultats pour le CeFiP
 2. Attention donnée aux plus petites entreprises (indépendants, professions libérales, micro-entreprises et petites entreprises¹)
 3. Structure et méthodologie de la contribution
 4. Attention consacrée aux analyses empiriques
 5. Clarté de l'analyse
 6. Pertinence et originalité de la recherche menée
 7. Qualité du style, caractère soigné de la présentation
- Les dossiers peuvent être envoyés à partir du 15 juillet 2010 au CeFiP, à l'attention de Madame Sarah Dangis, Rue de Ligne 1, 1000 Bruxelles. Tel.: 02 / 209 08 35, Email: dangis@cefip-kefik.be .
- **La date limite** pour l'introduction des dossiers complets est le **vendredi 15 octobre 2010**.

¹ Micro-entreprises et petites entreprises selon la définition européenne.

Jury

- Le jury est composé d'un comité d'experts et est présidé par Monsieur Johan Bortier, président du comité de pilotage scientifique du CeFiP.
- Le jury sélectionnera quatre finalistes dont un gagnant dans chaque catégorie et une deuxième place dans la catégorie "Thèses de doctorat". Chaque membre du jury dispose d'une voix. Si aucune majorité n'est atteinte, la voix du Président du jury sera déterminante.
- Si le CeFiP récompense un travail collectif, les prix pourront être répartis entre les auteurs concernés.
- Si le nombre de manuscrits dans une catégorie est insuffisant, le jury peut décider de n'attribuer que certains prix ou de n'attribuer aucun prix dans cette catégorie.
- Tous les membres du jury respecteront la confidentialité de la procédure de sélection et de délibération.
- Les résultats de la compétition seront communiqués aux membres du Comité de pilotage scientifique du CeFiP ainsi qu'aux promoteurs et aux candidats.

Remise des prix

- Les prix seront décernés lors de la remise officielle des CeFiP Academic Awards 2010 qui aura lieu durant le courant du premier trimestre 2011.
- Les prix seront répartis en trois catégories. Deux prix seront attribués aux deux meilleures "Thèses de doctorat", un prix sera attribué au meilleur "Mémoire de fin d'études" et un prix récompensera le meilleur "Working paper/Article".
- Le (la) gagnant(e) de la catégorie « Thèses de doctorat » recevra la somme de €2500, le deuxième pris de cette catégorie s'élèvera à € 2000. Le (la) gagnant(e) de la catégorie « Mémoire de fin d'études » se verra octroyer une somme de €1500. Enfin, le premier prix de la catégorie « Working paper/Article » s'élèvera à €1500. Ces montants pourront être revus annuellement.
- En participant aux CeFiP Academic Awards, les candidats autorisent le CeFiP à publier leur manuscrit selon les modalités suivantes. Le manuscrit des lauréats sera publié, intégralement ou en partie, sur le site du CeFiP, le jour suivant la

remise des prix avec mention du prix obtenu. Le manuscrit des lauréats sera publiés au sein d'un ouvrage collectif « CeFiP-KeFiK Academic Awards 2010 ». Les lauréats recevront au minimum 10 exemplaires de cet ouvrage en plus de leur prix en argent.

- Les finalistes s'engagent à assister à la remise officielle des CeFiP Academic Awards.
- Par l'introduction de leur dossier, les candidats marquent leur accord avec toutes les conditions formulées dans le règlement officiel du CeFiP Academic Awards.